

La tenue du 1^{er} CIAS plénier de 2026 a été à l'image des Commissions Permanentes qu'il est censé synthétiser et qui devrait amorcer le travail du 2^{ème} trimestre : laborieux. Mais comment pourrait-il en être autrement lorsque la nouvelle version des commissions permanentes, ramenées de 5 thématiques à 2 multi-thématiques, ne permet plus de travailler correctement, ne pouvant plus dérouler les sujets, et encore moins les terminer ?

Après la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, à l'exception d'une organisation, la sous-directrice de la politique sociale (et oui, nous n'avons même plus un semblant d'intérêt pour faire déplacer le directeur), a tenté d'apporter des réponses, très protocolaires. Cependant, elle a bien insisté sur le fait que le directeur accordait beaucoup d'importance à l'action sociale. Et bien heureusement, sinon ce serait quoi ? Le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant, c'est même un échec, mais on ne change rien. Beau respect du dialogue social.

En réalité, nous avons assisté à des fins de commissions permanentes :

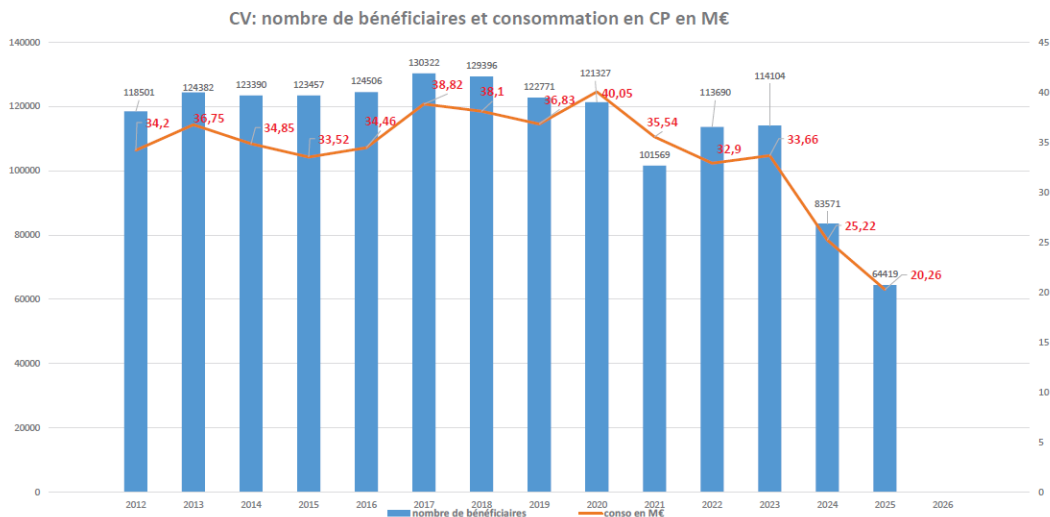
- pour les SRIAS, a minima les reports de charges de 2025 n'imputeront pas le budget 2026. Encore faut-il que les remontées soient justes.
- CESU : intégration de la notion de famille monoparentale pour le barème.
- après plusieurs demandes concernant les chiffres de la rente éducation, budget pris, à tort, sur celui de l'action sociale, la DGAFP s'était engagée lors du CIAS exceptionnel de début d'année à communiquer les montants... ce n'est pas encore pour cette fois, mais... la ligne de crédit doit être distinguée de l'action sociale, ce sont bien deux choses différentes, et est gérée par le Service des Retraites de l'État. On attend encore de savoir quel est réellement le budget pris indûment sur celui de l'action sociale et si il sera réintégré... ne pas vouloir communiquer de façon transparente depuis plusieurs instances nous incite à penser qu'il y a quelque chose à cacher.

■ Budget 2026 de l'Action Sociale Interministérielle : consommation au 31/03/2026

- **Diminution affichée du budget du CIAS à -19,5 M€ en LFI soit près de 20%**
- Rajoutant 6 M€ de fonds de concours et 7,2 M€ de reports de fonds de concours
- Baisse réelle de 19,5 + 7,2 = - 26,7 M€
- Budget 2026 en M€ :
- LFI : 102,2 en AE et 103,9 en CP
- Mise en réserve de 6,5% au lieu de 5,5%
- Reports de crédits généraux 2,8 M€ en CP pour les restes à payer
- **Crédits disponibles : 109 M€ en AE et 115,4 M€ en CP**

	"Consommation brute"				"Consommation corrigée"			
	Crédits disponibles 2026		Exécution brute 2026 au 31 mars		Evolution exécution 2025-2026		Exécution 2026 au 31 mars dont Décret de transfert/virement sortant	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Familles	79 286 603	83 986 371	28 488 938	7 620 549	0%	-56,2%	28 488 938	7 620 549
Chèque vacances	18 809 000	19 038 048	6 338 363	4 566 901	-42%	594%	6 338 363	4 566 901
CESU 0-6 ans	22 566 984	23 087 215	18 800 000	846 059	20%	-94%	18 800 000	846 059
Réservation de berceaux de crèches	37 910 619	41 861 108	3 350 575	2 207 589	77%	-22%	3 350 575	2 207 589
dont Fonds de concours	13 254 064	15 420 456	dont 2 294 969 € en FDC	dont 494 267 € en FDC	434%	109%	dont 2 294 969 € en FDC	dont 494 267 € en FDC
Retraites	5 935 049	5 935 049	5 000 000	-	-41%	# DIV/0!	5 000 000	-
AMD	5 935 049	5 935 049	5 000 000	-	-41%	# DIV/0!	5 000 000	-
Logement	16 330 710	16 836 198	4 374 632	4 327 547	4%	63%	4 374 632	4 327 547
AIP	15 053 500	15 148 344	4 322 064	4 254 448	8%	68%	4 322 064	4 254 448
Logement temporaire	1 277 210	1 480 410	52 569	73 099	-71%	-34%	52 569	73 099
Réservation de logements	-	207 443	-	-	-	# DIV/0!	-	-
Restauration	4 814 557	5 425 278	140 322	1 340 952	-94%	-12%	140 322	1 340 952
Rénovation RIA	4 814 557	5 425 278	140 322	1 340 952	-94%	-12%	140 322	1 340 952
SRIAS	2 652 000	3 203 389	210 854	534 494	-58%	55%	210 854	534 494
SRIAS	2 652 000	3 203 389	210 854	534 494	-58%	55%	210 854	534 494
Total Action sociale Interministérielle	109 018 920	115 386 285	38 214 746	13 823 541	-14%	-37%	38 214 746	13 823 541

Chèques-Vacances



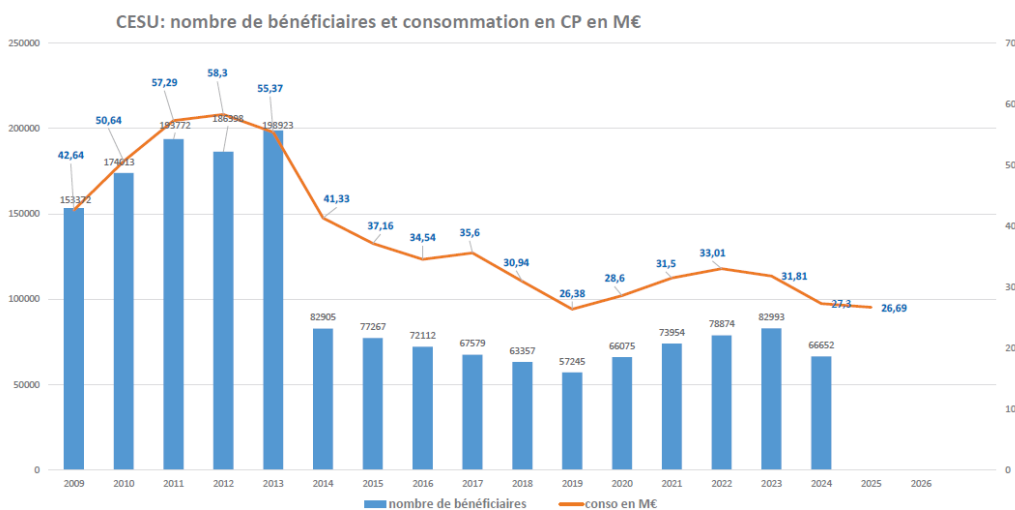
La baisse de consommation du chèques-vacances est très largement la conséquence de la non revalorisation du barème qui fait sortir très rapidement les bénéficiaires du dispositif, sans oublier l'exclusion des retraités.

Chèques Vacances 2024 : 83 000 bénéficiaires (dont 14 400 retraités)

Profil des bénéficiaires :

- RFR moyen : 32 023 €
- 62% des bénéficiaires sont des femmes
- moyenne d'âge 47 ans
- Éducation nationale 50%, Ministère de l'Intérieur 15%, Défense 14%
- Inclusion de personnes en situation de handicap : 5000 bénéficiaires

CESU garde d'enfant

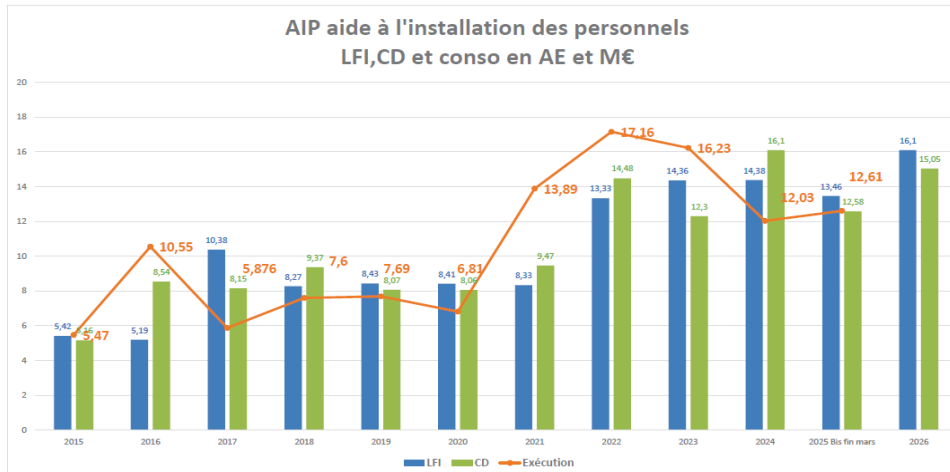


CESU garde d'enfants 2024 : 72 500 bénéficiaires

Profil des bénéficiaires :

- RFR moyen : 32 381 € en 2023
- Éducation nationale 33%, Défense 26%, Ministère de l'Intérieur 10%

Aide à l'Installation des Personnels (AIP)

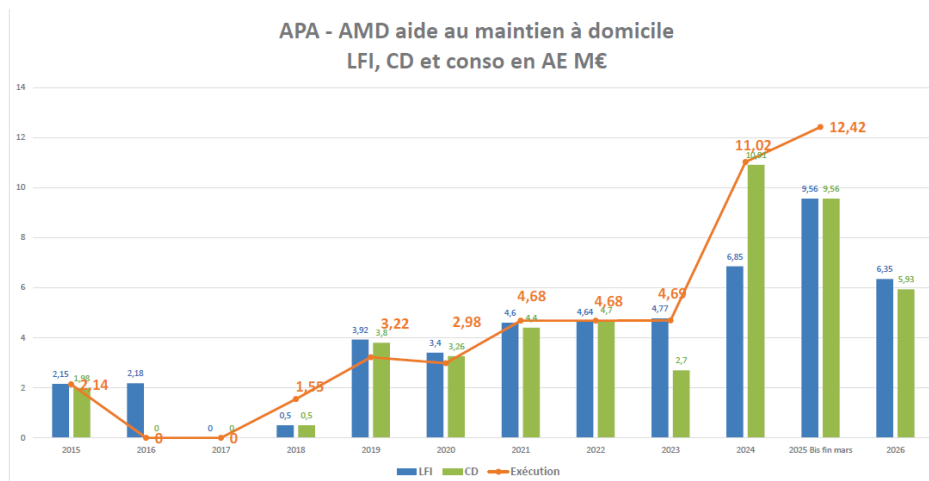


AIP (aide à l'installation des personnels) 2024 : environ 12 000 bénéficiaires

Profil des bénéficiaires :

- 59% sont des femmes
- moyenne d'âge 29 ans
- RFR moyen : 15 125 €
- 39% Éducation nationale, 18% Ministère de l'Intérieur, 14% Ministère de la Justice
- 36% en Île-de-France
- 48% en zone Alur + 17% en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
- 2/3 fonctionnaires et 1/3 contractuels

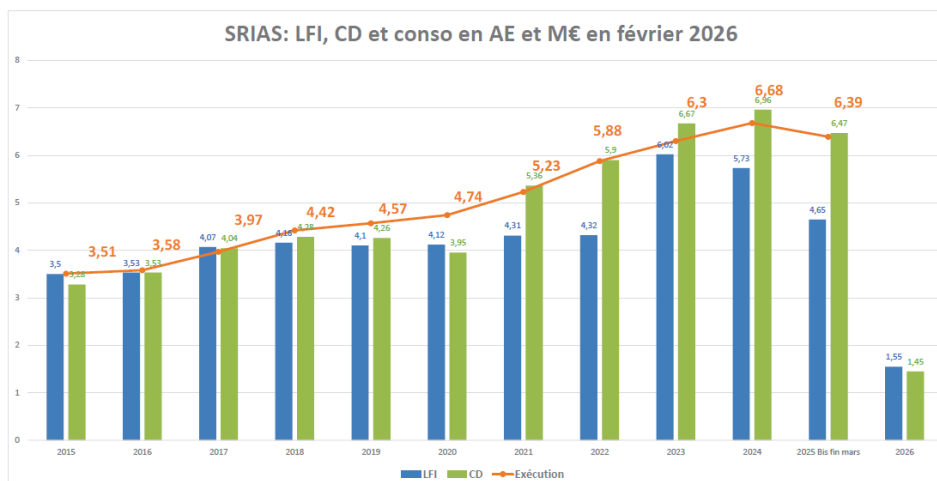
Aide au Maintien à Domicile (AMD)



AMD 2024 : 13 000 bénéficiaires. Il y a une forte augmentation de la consommation suite à l'instauration des tranches 7 et 8 d la CNAV en 2024.

63 % des bénéficiaires sont des femmes, 79 % sont âgés de 75 ans et plus.

SRIAS



La Loi de Finances Initiale prévoyait une baisse des 2/3 du budget des SRIAS par rapport à 2025, soit une baisse de crédits disponibles pour les actions des SRIAS de 80 %.

Après de nombreuses interventions, le budget initial a été *généreusement* abondé de 2,5 M€ en AE et de 3,2 M€ en CP, soit une baisse des crédits disponibles de près de 60%, avec la prise en compte des reports de charges. Cet abondement n'est pas une augmentation du budget de l'ASI, mais un glissement de ligne, c'est-à-dire du budget pris sur d'autres prestations. Le ratio par agent est différent d'une région à l'autre, sans avoir d'explications, mais dérisoire partout : entre 0,4 € et 0,7 €. On vaut même pas 1 euro !

La sous-consommation du budget de l'ASI continue à être organisée par la DGAFP, en refusant de revaloriser les barèmes et de modifier les tranches. Pire, elle va en supprimer. Cette année, elle oblige à consommer les fonds de concours en début d'année. Même si les organisations syndicales vont veiller à ce que le budget soit entièrement consommé, c'est bien la DGAFP qui a le pouvoir d'appuyer sur le bouton, comme on nous le rappelle régulièrement.

Solidaires Fonction Publique a dénoncé, une fois encore, le budget misérable de l'Action Sociale Interministérielle, faisant remarquer que nous n'étions pas dupes sur le tour de passe-passe entre les lignes pour augmenter artificiellement le budget des SRIAS. On ne peut pas se contenter du « moins mauvais que si cela avait été pire ». Les beaux discours doivent s'accompagner d'actes concrets.

La DGAFP indique ne pas avoir encore travaillé sur le budget 2027. Par ailleurs, il n'y aura aucun abondement du budget en 2026, il faudra faire des ajustements au fur et à mesure de l'avancée des consommations des différentes lignes.

■ Échanges sur l'opportunité d'harmoniser les critères de prise en charge des demandes en matière de logement temporaire

L'attribution du logement est temporaire et limitée dans le temps (*Source : Guide sur le logement temporaire, 2023*). Cette durée d'attribution peut aller de quelques jours à un bail de trois ans pour les conventionnements avec des bailleurs sociaux.

La commission « logement » de la SRIAS peut émettre des recommandations de durée.

Les situations sont toutefois variables selon les régions :

- Dépôts de garantie à verser par l'agent ou non ;
- Avances de frais pour une situation d'urgence ou nécessité professionnelle ou non ;
- Participation financière de l'administration ou non ;
- Durée maximale d'occupation (situation d'urgence ou nécessité professionnelle) variable d'une région à l'autre voire aucune durée fixée.

La DGAFP propose de travailler sur des axes de réflexion :

- Détermination des critères à suivre (et à harmoniser ?) sur le logement temporaire en région ;
- Taux de prise en charge par l'employeur – (souplesse régionale ?) ;

et propose « son calendrier » pour travailler, sans Commission Permanente dédiée, rappelons-le, et espère une validation en juillet 2026. Pour la DGAFP, les organisations syndicales peuvent travailler « quand elles veulent » sans la DGAFP, sans instances dédiées...

Le problème du logement n'est pas l'harmonisation des critères, mais bien le manque de logements ! Et si le travail est nécessaire, c'est avant tout sur le logement d'urgence. La question des catastrophes climatiques est devenue un sujet réel. Les organisations syndicales demandent la mise en place de groupes de travail avant d'en discuter, pardon, d'en survoler les contours en Commission Permanente. Et si le prisme de ce travail n'est qu'un moyen de faire des économies budgétaires, ce sera sans Solidaires Fonction Publique.

La conclusion de la DGAFP : on en reparlera à la CP Logement (durée totale prévue 1 heure...) et le sujet sera resserré sur le logement d'urgence. Et à partir de là, elle verra si un groupe de travail est nécessaire... on marche sur la tête...

■ **RIA : note de la DGAFP relative à la mise aux normes**

La DGAFP a rédigé une note afin de fixer le cadre de ce qui est considéré comme une mise aux normes financée par le budget 148 de la DGAFP. Tout ce qui ne sera pas dans ce cadre ne sera pas examiné en commission permanente. Cette note, après les dernières remontées attendues des organisations syndicales, sera validée en séance et diffusée aux PFRH et SRIAS. Nous en ferons la diffusion dès la validation de la version définitive.

■ **Enquête PIM 2024**

La PIM (Prestation InterMinistérielle) restauration n'a pas été réévaluée depuis 2024 et ne le sera pas en 2026.

La complétude du tableau (ci-dessous) est incomplète puisque certains ministères n'ont pas communiqué leurs chiffres, mais elle est également incorrecte. En effet, certaines ont mal compris les demandes en fusionnant la PIM avec les aides complémentaires. Aucun travail d'observatoire ne peut être réalisé avec de telles données.

MOYENS CONSACRES AUX PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE A REGLEMENTATION COMMUNE Enquête 2025 portant sur l'exercice 2024			
MINISTERES	FOCUS : RESTAURATION		TOTAL
	Nombre de repas	Montant total	
MENJ - MESR	1 001 367	1 365 866 €	17 280 639 €
Ministère économique et financier		6 622 921 €	11 064 406 €
Services du Premier ministre	111 734	610 425 €	624 657 €
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	841 283	1 362 878 €	1 484 638 €
MTES			1 122 102 €
Ministère des affaires sociales	405 022	2 441 325 €	2 804 231 €
Ministère des armées	4 691 685	7 599 930 €	18 139 942 €
Ministère de l'intérieur	7 727 518	12 435 570 €	19 431 136 €
Conseil d'Etat	31 080	45 688 €	94 891 €
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation		1 965 470 €	2 528 615 €
Ministère de la culture		1 555 483 €	1 736 297 €
Cour des comptes			0 €
Ministère de la justice			0 €
Direction générale de l'aviation civile	242 146	388 739 €	653 960 €
TOTAL		36 394 295 €	76 965 514 €

En conclusion, un CIAS plénier brouillon, décousu, laissant un goût d'inachevé et décevant...